



**ARRÊTÉ
TEMPORAIRE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION
ROUTE DE LA FOLIE 51530 DIZY
DU 19/01/2026 AU 13/03/2026**

Le Maire de Dizy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.113-3 et L.141-10 relatifs à la coordination des travaux ;

VU le Code de la route, notamment les articles R.417-10 et R.417-11 (signalisation et mesures de police) ;

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8° partie) approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande du 19 décembre 2026 de Mme Jennifer MARCHAND de la SAS Benoit CHEVRIER représenté par M. Benoit CHEVRIER exerçant 4 chemin de Saint Martin 62128 CROISILLES, nécessitant des travaux d'aiguillage et tirage de câble de fibre optique sur la route de la Folie à partir du 19 janvier 2026 jusqu'au 13 mars 2026 ;

Considérant afin d'assurer la sécurité des intervenants et la bonne exécution des travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Société SAS Benoit CHEVRIER est autorisée à réaliser les travaux d'aiguillage et tirage de câble de fibre optique à partir du 19 janvier 2026 jusqu'au 13 mars 2026, sur la route de la Folie. Ces dates pourront être ajustées par arrêté complémentaire en cas de contraintes techniques ou météo.

Article 2 : Le stationnement sera interdit aux véhicules légers sur la zone précitée, 24h/24h, pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : La circulation aura une réduction à une voie avec éventuel empiètement sur la chaussée. Un accès réservé aux services de secours et véhicules affectés au chantier.

Article 4 : Une mise en place de la signalisation temporaire conforme à l'instruction interministérielle (signalisation verticale, cônes, barrières ...) sera réalisée sur toute la longueur du chantier.

Article 5 : Un cheminement sécurisé et balisé de 1,40 m de largeur minimum sera maintenu pour les piétons.

Article 6 : Les ouvertures et fermetures de chambres télécom et les matériels seront positionnés intégralement sur le domaine public. L'entreprise devra limiter l'empiètement sur la chaussée.

.../...

.../...

Article 7 : La société en charge des travaux est responsable de la sécurité, de l'installation, de l'entretien et de la conformité de la signalisation. Elle prend en charge toute vigilance et adaptation selon l'évolution du chantier.

Article 8 : Toute violation des dispositions du présent arrêté sera relevée et sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Mairie de CHAMPILLON
- SAS Benoit CHEVRIER

Fait à DIZY, le 02 janvier 2026

M. le Maire

Antoine CHIQUET

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **MARCHAND** Prénom : **JENNIFER**
Dénomination : **SAS BENOIT CHEVRIER** Représenté par : **BENOIT CHEVRIER**
Adresse Numéro : **4** Extension : Nom de la voie : **CHEMIN DE SAINT MARTIN**
Code postal **6 2 1 2 8** Localité : **CROISILLES** Pays :
Téléphone **0 9 7 5 5 3 1 8 0 6** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :voirie @ **benoitchevrier.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de la Folie**
Code postal **5 1** Localité : **DIZY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Travaux d'Aiguillage et Tirage de câble Fibre Optique
AUCUNE MODIFICATION DU DOMAINE PUBLIC
Date prévue de début des travaux : **19 / 01 / 2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **6 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **6 0** Date de début de réglementation
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

OUVERTURES ET FERMETURES DES CHAMBRES / CHANTIER MOBILE

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

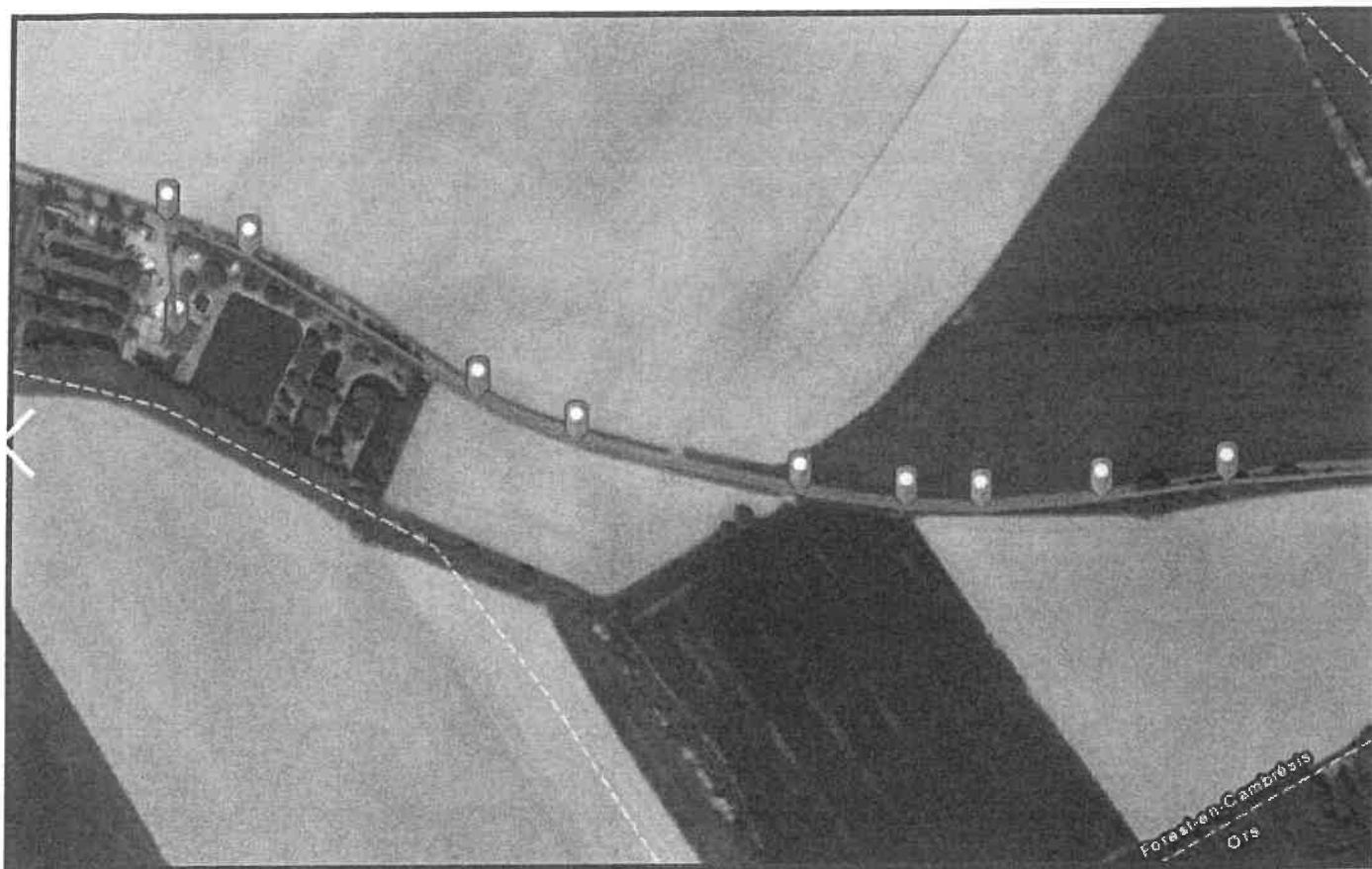
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Croisilles

Fait à : ... Le : / /

Nom : **MARCHAND** Prénom : **JENNIFER** Qualité : **SERVICE ADMINISTRATIF**



Vous remerciant par avance et restant à disposition.

Cordialement

Jennifer Marchand

SAS BENOÎT CHEVRIER

4 Chemin de Saint-Martin 62128 CROISILLES

Tél : 09 75 53 18 06 - Mail : voirie@benoitchevrier.fr

